Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 décembre 2021 à 18 h

Conformément aux exigences de l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2022-2031 et sur le Budget de fonctionnement 2022.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions avant 17 h le lundi, 6 décembre 2021, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Toute question reçue avant 17 h le lundi, 6 décembre 2021 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement;

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 décembre 2021 à 18 h 00, tel que proposé

30 – Administration et finances

30.01 Dresser et transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement d'Outremont

30.02 Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions du public

70.02 Levée de la séance

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2021/12/06
18:00

Dossier # : 1213711017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1213711017;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DRESSER le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2022, tel qu'indiqué au sommaire;

D'ENTÉRINER la structure organisationnelle 2022 de l'arrondissement;

DE TRANSMETTRE le budget au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-12-02 18:42

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

_____

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213711017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Les articles 143.2 et 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Cette année, considérant qu'il s'agissait d'une année d'élection générale, le comité exécutif a fixé au 6 décembre 2021 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2022 et leur Programme décennal d'immobilisations 2022-2031.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 160287 - 1203711009 - Dresser le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement d'Outremont
CA20 160288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont
CA19 16 0394 - 1196313003 - Dresser le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2020 ainsi que le Programme triennal des immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022;
CA18 16 0345 - 1186983013 - Dresser le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
CA17 16 0457 - 1176983003 - Dresser le budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
CA16 16 0361 - 1162861010 - Dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
CA18 16 0346 - 1186983012 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement Outremont;
CA18 16 0060 - 1186695005 - Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement d'Outremont afin de transférer 100 000

$ du "Programme d'aménagement des parcs" vers le "Programme de protection des immeubles";
CA17 16 0458 - 1176983004 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement Outremont;
CA16 16 0285 - 1166983003 - Établissement du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont.

DESCRIPTION

Enjeux - préparation budget 2022

- La pandémie occasionnée par le COVID-19 et la poursuite de ses impacts
- Ajustement des coûts de la main-d'œuvre (conventions collectives)
- Indexation de la dotation de 1% insuffisante pour absorber l'ensemble des augmentations de la main d'œuvre et des contrats
- Cessation des opérations de la déchèterie et perte des revenus reliés
- Correction historique des revenus de remorquage, activité rapatriée au central
- Abolition des frais de retard pour la bibliothèque
- Ajustement du budget pour le contrat d'élagage

Orientation budgétaires 2022

- Miser sur l'optimisation des ressources pour assurer une meilleure offre de service aux citoyen.ne.s
- Limiter la hausse des charges fiscales générales à 2 %
- Poursuivre la réorganisation des services internes en vue d'une plus grande efficience opérationnelle
- Aucune utilisation des surplus pour équilibrer le budget 2022, pour une 3e année
- Bonifier les mesures de transition écologique

Bonification des transferts centraux

Au budget 2022, deux activités ont été revues et de nouveaux paramètres ont été identifiés afin de bonifier adéquatement le financement.

Transferts centraux 2021 9 394 900$
Indexation des transferts 2022 93 900$
Mise à jour des paramètres 56 700$

Transfert avec le Service de l'eau -10 200$

Ajustement du budget de permis de construction/modification 550 000$

Transferts centraux 2022 10 085 300$

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , les budgets d'arrondissement doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif. Le 22 avril 2021, le Service des finances a transmis aux arrondissements le montant du transfert attribué accompagné des orientations générales de la Ville. Les transferts centraux reçus aux fins de la préparation de notre budget de fonctionnement ont été bonifiés en 2022.

L'administration a procédé à l'exercice de planification budgétaire au cours de la période estivale. La participation de toutes les unités a été sollicitée, les directions ont été rencontrées et ont activement participé au processus budgétaire.

Les prévisions budgétaires ont été transmises au Service des finances à la fin du mois d'août, le budget sera présenté au conseil lors d'une séance spéciale qui doit se tenir le lundi 6 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans la préparation de ce plan, l'administration a toujours eu comme objectif de limiter au maximum la charge fiscale imposée aux citoyens d'Outremont tout en ayant un souci de continuer à fournir des services de qualité aux citoyens.

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement Outremont a été établi à 16 409 000 $ pour l'année 2022.

Il s'agit d'une augmentation de 1 104 300 $ comparativement au budget de l'année 2021 qui avait été adopté à 15 304 700 $.

Le financement du budget de fonctionnement 2022 s'effectuera par les trois (3) sources ci-dessous :

> Transferts centraux : 10 085 300 $
> Taxation locale : 3 190 600 $
> Revenus locaux : 3 133 100 $
16 409 000 $

Selon le nouveau mode de financement des arrondissements adopté en 2013, la Ville centre cède un espace fiscal de .05 cents/100 $. Conformément aux orientations budgétaires annoncées par l'administration, le taux de taxation locale est limité à 0.0447 cents/100 $ (2%). Ce taux générera un revenu revenu additionnel de 98 300 $.

Quant aux revenus locaux, les recettes prévues ont été revues à la hausse, passant de 2 817 500 $ pour l'année 2021 à 3 133 100 $ en 2022, ce qui représente des revenus additionnels de 315 600 $. Cette augmentation des revenus est principalement liée à l'augmentation des revenus des permis d'occupation du domaine public et au plan de transition écologique qui englobe une uniformisation de la vente de vignettes pour les citoyens et les visiteurs.

La structure organisationnelle compte 113.1 employés, soit 2.3 employés de plus qu'en 2021. L'arrondissement maintient également le financement de cinq (5) de ses postes (aménagement de parcs, architecture et ingénierie municipale) payables dans le cadre de projets financés au PDI.

Pour l'année 2022, le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont est équilibré et respecte le cadre financier de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

En lien avec les orientations de l'administration, les projets réalisés au budget 2022 permettront de mettre en œuvre la transition écologique, d'augmenter la sécurité pour les plus vulnérables ainsi que de viser une meilleure qualité de vie pour les citoyen.ne.s.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En lien avec les orientations de l'administration, les projets réalisés au budget 2022 permettront de mettre en œuvre la transition écologique, d'augmenter la sécurité pour les plus vulnérables ainsi que de viser une meilleure qualité de vie pour les citoyen.ne.s.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présentation du budget sera ajoutée au site internet de l'arrondissement comme par les années passées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q.c C-11.4) - un avis public a été publié sur le site de l'arrondissement et dans le Journal de Montréal 24 novembre 2021
Adoption : 6 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-11-12

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion territoire et sa

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2021/12/06
18:00

Dossier # : 1213711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1213711018;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DRESSER le programme décennal des immobilisations de l'arrondissement Outremont 2022-2031, lequel prévoit des investissements de 25 610 000 $ au cours des dix (10) prochaines années, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

DE LE TRANSMETTRE au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la Ville, le programme des immobilisations de la Ville, lequel doit comprendre à l'égard de chaque arrondissement, un programme d'immobilisations.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-12-02 18:43

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

_____

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1213711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 473 de la *Loi des cités et villes* , la Ville de Montréal est tenue, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'adopter par résolution son programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) est une planification des dépenses d'immobilisations sur un horizon de dix ans. Adopté par l'administration municipale, il est divisé en phases annuelles et doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Les principaux objectifs du PDI sont :

- Fournir un outil de planification des investissements compte tenu des priorités et des ressources financières disponibles;
- Permettre de gérer l'impact financier des projets sur les budgets annuels de fonctionnement en déterminant les frais de financement, d'exploitation et les différents revenus générés par les projets d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont
CA19 16 0394 - 1196313003 - Dresser le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2020 ainsi que le programme triennal des immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022;
CA18 16 0345 - 1186983013 - Dresser le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
CA17 16 0457 - 1176983003 - Dresser le budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement

d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
CA16 16 0361 - 1162861010 - De dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
CA18 16 0346 - 1186983012 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement Outremont;
CA18 16 0060 - 1186695005 - Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement d'Outremont afin de transférer 100 000 $ du "Programme d'aménagement des parcs" vers le "Programme de protection des immeubles";
CA17 16 0458 - 1176983004 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement Outremont;
CA16 16 0285 - 1166983003 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont.

DESCRIPTION

Orientations générales - Plan décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031:

- La planification du PDI 2022-2031 des projets des services centraux et des arrondissements doit refléter adéquatement les réalisations prévues pour cette période en fonction de l'état d'avancement des projets;
- Les services centraux et les arrondissements devront limiter les investissements selon la cible annuelle d'emprunt à la charge des contribuables qui leur est soumise;
- Pour être admissibles au PDI 2022-2031, les dépenses d'immobilisations doivent être de nature capitalisable et satisfaire les conditions de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations;
- Les services centraux et les arrondissements ont la responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement nécessaire à l'exploitation de tout nouvel équipement à même leur enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de* Montréal, chaque année, les budgets des arrondissements doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif.

En juin dernier, le Service des finances a transmis aux arrondissements le montant de l'enveloppe attribuée ainsi qu'un document décrivant les orientations générales de la Ville.

L'administration a procédé à l'exercice de planification budgétaire au cours de la période estivale. Les directions ont été sollicitées et rencontrées dans ce processus de préparation budgétaire.

Les prévisions budgétaires ont été transmises au Service des finances à la fin du mois d'août

et les budgets doivent être adoptés au plus tard le 6 décembre 2021.

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequise afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Le Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement Outremont prévoit un investissement total de 25 610 000 $ soit un montant de 2 561 000 $ par année.

Le détail des investissements prévus est disponible en pièces jointes.

La réalisation des projets décrits en pièces jointes nécessitera de nouveaux règlements d'emprunt et l'approbation du MAMH.

MONTRÉAL 2030

Les projets réalisés dans le cadre du PDI 2022-2031 répondront aux principes de Montréal 2030, ainsi qu'aux principes de transition écologique et de l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PDI 2022-2031 permettra la réalisation de projets dédiés au maintien de nos infrastructures, bâtiments et équipements, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens.

En lien avec les orientations de l'administration, les projets réalisés permettront de mettre en œuvre la transition écologique, d'augmenter la sécurité pour les plus vulnérables ainsi que de viser une meilleure qualité de vie pour ses citoyen.ne.s.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présentation du budget sera ajoutée au site internet de l'arrondissement comme par les années passées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q.c C-11.4) - un avis public a été publié sur le site de l'arrondissement et dans le Journal de Montréal 24 novembre 2021

Adoption : 6 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-11-12

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion territoire et sa